



# ENTENTE DE FORMATION

## TRAINING AGREEMENT

### INFORMATION

Nom / Last Name

Prénom / First Name

Adresse / Address

Ville / City

APP / #

Pays / Country

Code Postal / Zip Code

Téléphone / Phone Number

Email

Date de naissance / Date of Birth

Certificat médical / Medical Certificate

Contacts d'urgence / Emergency contacts

Contact 1

Contact 2

Tel.

Tel.

### FORMATION / TRAINING

Licence pilote privé  
*Private pilot license (PPL)*

Licence pilote professionnel  
*Commercial pilot license (CPL)*

Conversion

Vol de nuit  
*Night Rating*

Annotation sur type  
*Type Rating*

### PROGRAMME / PROGRAM

### DEVIS / QUOTE

Type

*Heures  
Hours*

*Prix/Heure  
Rate/Hour*

*Total (\$ CAD)*

### DURÉE / DURATION

De / From

Formation en vol  
*Flight training*

A / To

Formation au sol  
*Ground training*

Attestation d'études collégiales (AEC)  
*Attestation of college studies (ACE)*

**Grand Total (\$ CAD)**

**Frais non compris / Fees not included :**  
✓ Examen médical/ Medical exam  
✓ Épreuves théoriques/ Written exams  
✓ Test anglais/ English exam  
✓ Licence élève pilote - Student-pilot license  
✓ Épreuve pratique / Skill tests  
✓ Délivrance de la licence / Issue of license  
✓ Licence radio / radio license

**SIGNATURE** JE CERTIFIE QUE LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS SONT CONFORMES ET EXACTS / I CERTIFIED THAT THE INFORMATION I HAVE PROVIDED IN THIS APPLICATION IS TRUE, COMPLETE AND CORRECT.

Signature :

Date



# RÈGLEMENTS

## 1. Locaux

### 1.1 Accès aux locaux

L'École met à disposition des élèves des locaux auxquels ils ont un accès libre pendant les heures d'ouverture.

- Salle de cours
- Cuisine et salle à manger
- Hangar
- Salle de bain

L'accès aux bureaux, à la salle d'étude ou à la salle de réunion n'est autorisé que sur invitation d'un instructeur.

### 1.2 Salle de cours

La classe est un lieu de travail. Les ordinateurs y sont autorisés avec le volume du son éteint. Les élèves doivent y maintenir l'ordre et le silence (nous nous attendons à une attitude proche de celle que vous auriez dans une bibliothèque). Il est interdit d'y prendre son repas ou d'y cuisiner.

### 1.3 Accès au hangar

Les élèves pilotes ont accès au hangar pour la préparation des vols ou dans le cadre d'une activité de formation.

Les mécaniciens ne font pas partie du personnel formateur et ne doivent être dérangés dans leur travail qu'en cas d'urgence.

### 1.5 Wi-Fi

L'École met à disposition des élèves pilotes un accès Internet gratuit sans fil. Il est cependant interdit de télécharger des films, de la musique ou tout autre média sans autorisation préalable. Il est demandé d'utiliser le « streaming » avec modération.

### 1.6 Propreté des locaux

Les locaux doivent demeurer propres à tout moment de la journée et chacun est responsable de conserver l'endroit impeccable.

## 2. Instructions au sol et en vol

### 2.1 Séances de vols

Un créneau horaire de 2 heures sera réservé avec l'instructeur pour chaque séance de vol. Cette séance comprendra une instruction préparatoire, un exposé avant-vol, le vol, puis un exposé après-vol.

L'élève pilote doit être présent au minimum 30 minutes avant la séance.

Ces séances peuvent en tout temps être annulées par l'instructeur pour des raisons mécaniques, météorologiques ou autres.

### 2.2 Cours théoriques

Les cours théoriques se déroulent à un horaire fixe établi par l'instructeur au sol. Les instructions préparatoires peuvent avoir lieu en journée en salle de classe ou en particulier avec l'instructeur de vol.

La présence aux cours est obligatoire.

Les cours théoriques en privé doivent être programmés une semaine à l'avance avec l'instructeur au sol. Il est interdit d'enregistrer, de prendre des photos ou de filmer durant les cours.

Le forfait théorique comprend un maximum de 80 heures de cours théoriques, un maximum de 10 heures de correction d'exams et trente et une instructions préparatoires.

### 2.3 Examen et test en vol

Le candidat devra satisfaire aux examens de contrôle des connaissances pour obtenir la recommandation nécessaire pour se présenter à l'examen écrit de Transports Canada.

Le candidat devra également satisfaire au prétest en vol pour obtenir la recommandation nécessaire pour se présenter au test en vol de Transports Canada.

### 2.4 Travail personnel

Les cours théoriques sont des cours accélérés qui visent à vous faire acquérir en un minimum de temps un maximum de connaissances indispensables à votre succès et à votre sécurité.

Il requiert un haut degré d'assiduité et de sérieux. Ces cours ne suffisent pas à assurer le succès à l'examen de Transports Canada. Ils doivent être complétés par le travail et l'étude personnelle.

### 2.5 Absences

L'élève pilote s'engage à respecter les plages horaires de formation préalablement établies avec son instructeur au sol et en vol. Lors d'une absence prévisible pour raison valable, vous devez aviser votre instructeur au moins une heure avant l'heure prévue. Dans le cas contraire l'élève pilote devra payer un montant de 150 \$, et 55 \$ dans le cas d'un cours théorique en privé avec l'instructeur ausol.

Les cours de groupe manqués ne seront rattrapés qu'à la demande de l'élève pilote moyennant un tarif horaire de 55 \$/heure.

L'École de pilotage ferme les jours fériés et pendant deux semaines lors des vacances de Noël.

### 2.6 Vols

L'élève pilote s'engage lors de la signature du dossier quotidien à appliquer toutes les étapes de préparation de vol enseignées par l'instructeur.

Lors des vols en solo, l'élève s'engage à respecter toutes les limites instaurées par l'instructeur, de se limiter à appliquer les exercices choisis par l'instructeur et de ne survoler que les zones préalablement reconnues avec l'instructeur de vol.

Le démarrage d'un appareil doit toujours se faire sous la supervision d'un instructeur sauf indications contraires de ce dernier.

Le nombre d'heures minimum imposé par Transports Canada ne constitue en aucun cas un engagement de la part de l'École de pilotage Capitale Hélicoptère. L'École ne peut être tenue responsable des dépassements d'heures, lors de la formation, causés par la météo, la maintenance ou par les difficultés d'apprentissage rencontrées par l'élève pilote.

## 3. Documentations de l'élève

### 3.1 Permis d'élève pilote

L'élève pilote doit en tout temps avoir son permis d'élève pilote sur lui.

### 3.2 Document médical

L'élève pilote doit en tout temps avoir un document médical valide sur lui.

### 3.3 Carte VNC

L'élève pilote doit, lors de tout vol, avoir avec lui la carte VNC de la région qui lui aura été remise.

### 3.4 Guides et listes de vérification

L'élève pilote doit, lors de tout vol, avoir avec lui les guides et listes de vérification qui lui auront été remises.

## 4. Comportement et équipement

### 4.1 Comportement

Dans le but de préserver un environnement respectueux, propice à l'étude et se rapprochant du futur cadre de travail qui attend les élèves pilotes, certains comportements comme les écarts de langage, les comportements agressifs, la discrimination ou le harcèlement sous toutes ses formes ne seront pas tolérés.

Des sanctions pourront être prises allant jusqu'au renvoi de l'élève pilote.

### 4.2 Fumeurs

En vertu de la Loi sur le tabac, il est strictement interdit de fumer (cigarettes, cigares, cigarettes électroniques, etc.) à l'intérieur de l'édifice et sur l'air de trafic. Il est cependant permis de fumer aux endroits indiqués à cet effet.

### 4.3 Alcools, médicaments et drogues

L'élève pilote est responsable d'informer l'instructeur d'une quelconque condition de santé, psychologique ou physique, qui pourrait avoir une incidence sur le bon déroulement du vol.

Toute consommation de produits affectant les facultés doit être signalée à l'instructeur.

La présence d'alcool n'est autorisée que dans des cas bien particuliers qui seront établis par la direction de l'École.

Aucune drogue n'est autorisée dans l'École.

### 4.4 Équipement et habillement

L'élève doit toujours avoir avec lui l'équipement prescrit par l'instructeur. (Sac de survie, système de géolocalisation etc.). Pour des raisons de sécurité et d'image, une tenue vestimentaire adaptée aux exigences et au contexte du vol sera exigée (saison, zone géographique).

(Au jugement de l'instructeur et/ou de la direction)

## 5. Les appareils

### 5.1 Anomalies

Les élèves pilotes doivent rapporter toute anomalie détectée en priorité à un instructeur. Si celui-ci n'est pas disponible, il doit la rapporter au personnel de maintenance.

### 5.2 Inspections

En aucun cas un élève pilote n'effectuera sur un appareil des actions qui dépassent celles décrites dans l'inspection prévôl ou les limites instaurées par l'instructeur.

### 5.3 Déplacement d'un appareil

L'élève doit toujours s'assurer de la participation d'un employé de l'École de pilotage, de GoHelico ou du Centre de maintenance avant de déplacer un appareil.

## 6. Évaluation des candidats dans le cadre du programme carrière

### 6.1 Système d'évaluation des candidats au programme carrière

L'École utilise un système d'évaluation continue des candidats pour s'assurer du niveau de la formation et pour permettre une sélection équitable des candidats.

## 7. Inscription et tarifs

### 7.1 Dépôt

Un dépôt de 2150 \$ est exigé à l'inscription (plus taxes pour une licence de pilote privé). Ce montant correspond au coût de la formation théorique et du matériel. Ce dépôt est non remboursable.

### 7.2 Tarifs

Le taux horaire des heures de vol est garanti pour les 12 mois suivants la date d'inscription.

Je soussigné \_\_\_\_\_ déclare avoir lu, compris et accepté les règlements ci-dessus.

Je soussigné \_\_\_\_\_ accepte la diffusion de mon image à des fins médiatiques.

Fait à Québec, le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



# RULES AND REGULATIONS

## 1. Premises

### 1.1 Access to premises

The school will provide pupils with free access to the following premises during pre-established hours.

- Classroom
- Kitchen and dining room
- Hangar
- Bathroom

Access to the office, study room or meeting room is only permitted by invitation from an instructor.

### 1.2 Classroom

The classroom is a workplace. Computers are allowed though the volume must be set to 'off'. Students must maintain order and silence (the type of behaviour expected of a library). No eating or cooking of food is permitted.

### 1.3 Access to the hangar

Student pilots will only have access to the hangar for flight preparation or as part of a training activity.

Mechanics are not part of the training staff and may only be disturbed from their work in an emergency.

### 1.5 Wi-Fi

The school provides pilots with free wireless internet access. However, it is forbidden to download movies, music or any other media without prior authorization. "Streaming" is to be done in moderation.

### 1.6 Cleanliness of the premises

The premises must be kept clean at all times, and everyone is responsible for keeping the space impeccable.

## 2. Ground and Flight Instructions

### 2.1 Flight Sessions

A 2-hour time slot will be booked with the instructor for each flight session. This session will include a preparatory instruction, a pre-flight briefing, a flight and an after-flight debriefing.

Students must be present at least 30 minutes in advance of the session.

These sessions may be canceled by the instructor at any time for mechanical, meteorological or for any other reasons.

### 2.2 Theory Courses

Theory courses are held on a fixed schedule as established by the ground instructor. Preparatory instructions may be made during the day in the classroom, or with the flight instructor in question.

Attendance is mandatory.

Private lessons must be scheduled one week in advance with the ground instructor. It is forbidden to record, take photos or film during classes.

The theoretical package includes a maximum of 80 hours of theory courses, a maximum of 10 hours of exam corrections and thirty-one preparatory instructions.

### 2.3 Flight Testing and Written Exams

Candidates are required to complete the test of knowledge to ensure that they have the skills required to attend the Transport Canada written exam.

Candidates must also pass the pre-flight test to ensure that they have the skills required to take the Transport Canada Flight Test.

### 2.4 Personal work

The theoretical component is an accelerated course which aims to provide the maximum amount of knowledge in the shortest amount of time and to ensure your success and safety. It requires a high degree of assiduity and seriousness. These courses must be complemented by work and personal study.

### 2.5 Absences

Students are committed to respecting the training schedules previously established with the ground and flight instructors. If you have a reasonably foreseeable absence, you must notify your instructor at least one hour before the scheduled time. Otherwise, the student will be charged \$150.00 (and a subsequent \$55.00 in the case of a private lesson with the ground instructor).

Missed group lessons will only be made up by a request from the student pilot at an hourly rate of \$55.00 / hour. The school is closed on public holidays and for two weeks over the Christmas holidays.

### 2.6 Flights

By signing the flight daily record, the student is committed to the application of all the flight preparation steps taught by the instructor.

On solo flights, the student agrees to respect all the limits set by the instructor and to limit themselves to applying the exercises chosen by the instructor and to only fly over the zones previously established by the flight instructor.

The start-up of an aircraft must always be carried out under the supervision of an instructor unless otherwise instructed by the instructor.

The minimum number of hours required by Transport Canada does not constitute a commitment on the part of the École de Pilotage Capitale Hélicoptère. The school will not be held responsible for overtime during training due to weather, maintenance or learning difficulties encountered by the student.

## 3. Student Documentation

### 3.1 Student Pilot Permit

The student must have their student pilot license on their person at all times.

### 3.2 Medical

The student must be medically approved for flight at all times.

### 3.3 Guides and Checklists

On each flight, the student must have the guides and checklists that have been provided.

## 4. Behavior and equipment

### 4.1 Behavior

To best preserve a respectful environment which is favourable to learning, certain types of behavior including poor language, aggressive behavior, discrimination or harassment - in any form - will not be tolerated.

Penalties may be imposed including the possibility of student dismissal.

### 4.2 Smoking

Under the Tobacco Act, smoking (cigarettes, cigars, electronic cigarettes, etc.) is strictly prohibited inside the building and during air traffic. However, smoking is permitted in designated areas.

### 4.3 Alcohol and drugs

The student is responsible for informing the instructor of any physical, mental or psychological condition that may affect the safety of the flight.

Consumption of any product which may affect the pilot's faculties must be reported to the instructor.

The presence of alcohol is permitted only in very specific cases to be established by the school management.

No drugs are allowed in the school including cannabis.

### 4.4 Equipment and Clothing

The student must always have the equipment prescribed by the instructor (survival bag, geolocation system, etc.).

For safety and image reasons, clothing appropriate to the requirements and context of the flight are required. (Season, geographical area).

(At the discretion of the instructor and / or management)

## 5. Aircraft

### 5.1 Anomalies

Student pilots will report any abnormalities found to an instructor first. If they are not available, the problem should be reported to maintenance personnel.

### 5.2 Inspections

Under no circumstances will a student perform any actions on an aircraft that exceed the manoeuvres described in the pre-flight inspection or the limits set by the instructor.

### 5.3 Moving an aircraft

The student must always acquire the participation of a school employee (Go-Helico or maintenance) before moving an aircraft.

## 6. Evaluation of candidates in the Career Program

### 6.1. Evaluation system of candidates in the Career Program

The school uses a continuous evaluation system with its candidates to ensure the level of training and to establish an equitable selection of candidates.

## 7. Registration and rates

### 7.1 Deposit

A non refundable \$2,150.00 deposit is required upon registration (plus taxes for a private pilot license).

### 7.2 Prices

The hourly rate for flight hours is guaranteed for the 12 months following the date of registration.

I, the undersigned \_\_\_\_\_  
have read and accepted the regulations given above.

I, the undersigned \_\_\_\_\_  
accepts the broadcast of my image for media purposes.

Signed at Quebec city on \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_